

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay**1. IDENTIFICATION**

(a) Identification du produit : ARK™ Fentanyl II Assay
Code du produit : 5069-0001-00, 5069-0001-01, 5069-0001-02

(b) Autres moyens d'identification /synonymes

| <u>Nom du composant</u> | <u>Code interne</u> |
|-----------------------------------|--|
| Réactif 1 au substrat d'anticorps | 4069-0001-01, 4069-0001-04, 4069-0001-08 |
| Réactif 2 enzymatique | 4069-0002-01, 4069-0002-04, 4069-0002-08 |
| Forme du produit : | liquide |

(c) Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Kit de diagnostic in vitro

(d) Fabriqué /livré par : ARK Diagnostics, Inc.
48089 Fremont Blvd.
Fremont, CA 94538 USA
1-510-270-6270
E-mail : customersupport@ark-tdm.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Statut OSHA/HCS :**

Règlement (EC)

1272/2008 [SGH]

ARK™ Fentanyl II Assay

Ce matériel n'est pas considéré comme dangereux selon la norme de communication de risques d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou mélange :

ARK™ Fentanyl II Assay

Non classifié.

Éléments d'étiquetage SGH :

Terme d'avertissement :
d'avertissement.

ARK™ Fentanyl II Assay

Pas de notice

Mentions de danger : ARK™ Fentanyl II Assay
critique connu.

Aucun effet important ou danger

Mesures de précaution

| | | |
|--------------|------------------------|--------|
| Prévention : | ARK™ Fentanyl II Assay | Néant. |
| Réaction | ARK™ Fentanyl II Assay | Néant. |
| Stockage : | ARK™ Fentanyl II Assay | Néant. |
| Évacuation : | ARK™ Fentanyl II Assay | Néant. |

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

Éléments supplémentaires

d'étiquetage : ARK™ Fentanyl II Assay Néant.

Dangers non classifiés

autrement : ARK™ Fentanyl II Assay Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Substance/Mélange : ARK™ Fentanyl II Assay Mélange liquide

Toute **concentration** présentée sous forme de plage est censée protéger la confidentialité ou bien elle résulte de variations du lot.

En vertu des connaissances actuelles du fournisseur, il n'y a pas d'ingrédients classifiés comme dangereux pour la santé ou pour l'environnement dans les concentrations concernées. De ce fait, ils ne font pas l'objet d'une mention dans le présent paragraphe. Les limites d'exposition sur le poste de travail, sont visées au paragraphe 8, le cas échéant.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**Description des mesures nécessaires de premiers secours**

Contact avec les yeux : Si possible, ôter le cas échéant, les verres de contact. Rincer les yeux immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se déclare ou persiste, avvertir le personnel médical ainsi que le responsable.

Contact avec la peau : Laver les zones exposées au savon et à l'eau et enlever les vêtements/chaussures contaminés. Si une irritation se déclare,

Inhalation : Transporter la personne exposée à l'air libre. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si elle respire difficilement, administrer de l'oxygène. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut devoir être placée sous surveillance médicale pendant 48 heures. Avertir immédiatement le personnel médical ainsi que le responsable.

Ingestion : En cas d'ingestion, avvertir immédiatement un médecin. Ne pas provoquer de vomissement sans participation du personnel médical. Ne rien donner à boire sans participation du personnel médical. Ne jamais rien introduire dans la bouche d'une personne sans connaissance. Avertir immédiatement le personnel médical ainsi que le responsable.

Protection des
secouristes :

Voir au paragraphe 8 les recommandations de protection individuelle contre l'exposition.

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

Symptômes et effets les plus importants
aigus et différés : voir paragraphes 2 et 11

Indication d'une
aide médicale immédiate
et de la nécessité d'un
traitement
spécial :

Conditions médicales existantes pouvant être aggravées par l'exposition :
Aucune connue ou rapportée. Effectuer un traitement symptomatique et
d'appoint.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**Effets potentiels aigus sur la santé**

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : L'exposition à des produits de décomposition peut être dangereuse pour la santé.
De graves effets peuvent être différés à la suite de l'exposition.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Pas de données spécifiques.

Inhalation : Pas de données spécifiques.

Contact avec la peau : Pas de données spécifiques.

Ingestion : Pas de données spécifiques.

Indication d'une aide médicale immédiate et de la nécessité d'un traitement spécial

Notes pour le médecin : Traiter symptomatiquement. En cas d'ingestion d'une quantité
importante, prendre contact immédiatement avec un spécialiste du
traitement anti-poison.

Traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.

Protection des secouristes : Aucune action engageant un risque personnel ne sera entreprise sans
formation adéquate préalable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée
(brouillard), de la mousse, du dioxyde de
carbone ou poudre chimique en fonction des

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

| | |
|--|--|
| | brasiers environnants et des matériaux. |
| Moyens d'extinction inappropriés : | Aucun moyen connu |
| Produits dangereux de décomposition par la chaleur : | Aucune donnée spécifique. |
| Actions spéciales de protection pour les pompiers : | Isoler immédiatement le site en évacuant toutes les personnes du voisinage du sinistre, en cas d'incendie. Aucune action engageant un risque personnel ne sera entreprise sans formation adéquate. |
| Équipement spécial de protection pour les pompiers : | Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet. |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

| | |
|------------------------------------|---|
| Pour les non-secouristes | Aucune action engageant un risque personnel ne sera entreprise sans initiation adéquate. Évacuer les environs. Interdire l'accès à toute personne non-autorisée et sans protection. Ne pas toucher ou marcher dans la substance accidentellement déversée. Se munir d'un équipement de protection individuelle approprié. |
| Pour les secouristes : | Si des vêtements spéciaux sont requis pour gérer la dispersion accidentelle, veuillez-vous reporter aux dispositions du paragraphe 8 sur les matériaux appropriés et non-appropriés. Voir également les informations dans la rubrique "Pour les non-secouristes". |
| Précautions pour l'environnement : | Éviter la dispersion de matière déversée, son écoulement et tout contact avec le sol, les voies d'eau de surface, les conduites et les égouts. Informer les autorités compétentes si la matière a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau de surface, sol ou atmosphère). |

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

| | |
|----------------------|---|
| Déversement faible : | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Alternativement, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec une substance inerte sèche et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise agréée pour l'élimination des déchets. |
|----------------------|---|

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

Déversement important : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter tout écoulement dans les égouts, les voies d'eau de surface, les sous-sols ou les espaces clos. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante : Contenir et recueillir les fuites avec des matières absorbantes non combustibles, telles que le sable, la terre, la vermiculite ou la terre à diatomées et mettre dans un contenant de récupération approprié, conformément aux dispositions locales en vigueur (voir paragraphe 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise agréée pour l'élimination des déchets. Remarque : voir au paragraphe 1 les coordonnées de contact en cas d'urgence et au paragraphe 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir paragraphe 8).

Conseils en matière d'hygiène générale du travail : Il doit être interdit de manger, boire et fumer dans les zones de manutention, de stockage ou de traitement de la matière en question. Les techniciens doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Ôter les vêtements contaminés et l'équipement de protection individuelle avant de pénétrer dans les salles de repas. Voir également le paragraphe 8 pour un complément d'information sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker conformément aux réglementations locales. Stocker dans le conditionnement original à l'abri du soleil dans un endroit sec, frais et bien aéré, à l'écart de matières incompatibles (voir paragraphe 10) de nourriture et de boissons. Maintenir le conteneur hermétiquement fermé et scellé avant l'emploi. Les conteneurs ayant été ouverts doivent être soigneusement rescellés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Établir le confinement nécessaire pour éviter une contamination de l'environnement.

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition
au travail :

Aucune

Contrôles techniques
appropriés

Une bonne ventilation générale doit suffire pour contrôler l'exposition des techniciens aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôles d'exposition de
l'environnement

Les émissions provenant de la ventilation ou d'équipements industriels de traitement doivent être vérifiées pour assurer leur conformité avec la législation en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, l'utilisation d'épurateurs de vapeurs, de filtres ou des modifications techniques des équipements seront nécessaires pour réduire les émissions à un niveau acceptable.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Apparence :

Liquide clair

Couleur

Incolore

Odeur

Aucune information disponible

Seuil olfactif

Aucune information disponible

pH

5-8

Point de fusion /point de
congélation

Aucune information disponible

Point d'ébullition initial et
plage d'ébullition

Aucune information disponible

Point éclair

Aucune information disponible

Taux d'évaporation

Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune information disponible

Limites supérieure/inférieure
d'inflammabilité

Aucune information disponible

limite d'explosivité

Aucune information disponible

Pression de vapeur

Aucune information disponible

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

| | |
|---|-------------------------------|
| Densité de vapeur | Aucune information disponible |
| Densité relative | Aucune information disponible |
| Solubilité dans l'eau | Miscible à l'eau |
| Solubilité dans les solvants | Aucune information disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammation | Aucune information disponible |
| Température de décomposition | Aucune information disponible |
| Viscosité | Aucune information disponible |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible |
| Propriétés d'oxydation | Aucune information disponible |

Autres informations

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| Poids moléculaire | Aucune information disponible |
| Formule moléculaire | Aucune information disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITÉ

| | |
|---------------------------------------|--|
| Réactivité | Aucune donnée spécifique de test de réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable s'il est stocké selon les recommandations. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Ne sont pas susceptibles de se produire. |
| Conditions à éviter | Éviter risque thermique. Éviter températures $\geq 32^{\circ}\text{C}$ pour préserver l'intégrité biochimique. |
| Matières incompatibles | Aucune information disponible. |
| Produits de décomposition dangereux : | Aucune information disponible. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|----------------------|-----------------|
| Toxicité aiguë | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Irritation/Corrosion | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Sensibilisation | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

| | |
|--|------------------|
| Mutagénicité | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Carcinogénicité | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Reprotoxicité | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Tératogénicité | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Toxicité spécifique d'organe cible (exposition unique) | Non disponibles |
| Toxicité spécifique d'organe cible (expositions multiples) | Non disponibles |
| Danger en cas d'aspiration | Non disponibles. |

Effets potentiels aigus sur la santé :

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Inhalation | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Symptômes liés à des caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Inhalation | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Effets différés, immédiats et chroniques consécutifs à une exposition à court et long terme.**Exposition à court terme**

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Effets potentiels immédiats | Non disponibles |
| Effets potentiels différés | Non disponibles |

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay**Exposition à long terme**

| | |
|---|-----------------|
| Effets potentiels immédiats | Non disponibles |
| Effets potentiels différés | Non disponibles |
| Effets potentiels chroniques sur la santé | Non disponibles |

Conclusion/Résumé

| | |
|-----------------------------|--|
| En général | Aucun effet important ou danger critique connu |
| Carcinogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu |
| Mutagénicité | Aucun effet important ou danger critique connu |
| Tératogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu |
| Effets sur le développement | Aucun effet important ou danger critique connu |
| Effets sur la fertilité | Aucun effet important ou danger critique connu |

Valeurs numériques de toxicité

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Valeurs numériques de toxicité | Non disponibles. |
|--------------------------------|------------------|

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|--------------------------------------|---|
| Toxicité | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Persistance et dégradabilité | Non disponibles |
| Conclusion/Résumé : | |
| Potentiel de bioaccumulation | Non disponibles |
| Mobilité dans le sol | |
| Coefficient de partage sol/eau (Koc) | |
| Mobilité | |
| Autres effets adverses | Aucun effet important ou danger critique connu. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination de ce produit, de solutions et de sous-produits doit toujours être conforme aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets, et en accord avec les dispositions des autorités locales. Éliminer les surplus et produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise agréée pour l'élimination des déchets. Les déchets non traités ne doivent pas être évacués dans les égouts, à moins d'être en règle avec les exigences de toutes les autorités de tutelle. Les déchets de conditionnement doivent être recyclés. L'incinération ou la mise

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

en décharge ne doivent être envisagées que si le recyclage est impossible. Le produit et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éviter la dispersion de matière déversée, son contact avec le sol et son écoulement dans les voies d'eau de surface, dans les conduites et les égouts.

L'azoture de sodium est susceptible de réagir avec la tuyauterie en plomb ou en cuivre et de former des azotures métalliques hautement explosifs. Les produits contiennent $\leq 0,09\%$ d'azoture de sodium. Par précaution, les tuyauteries et les instruments concernés doivent être rincés adéquatement à l'eau pour atténuer l'accumulation potentielle d'azotures métalliques explosifs.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

| | |
|---|--|
| Transport | Sur la base des données disponibles, ce produit/mélange n'est pas soumis au règlement relatif aux matières dangereuses au terme des règlements EU ADR/RID US DOT, Canada TDG, IATA ou IMDG. |
| Numéro ONU | Aucun numéro assigné. |
| Nom d'expédition des Nations unies | Aucun nom assigné |
| Classes de danger pour le transport et groupes d'emballage | Rien d'assigné |
| Précautions spéciales pour les utilisateurs | Mélange n'est pas complètement testé – éviter l'exposition. |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC | Néant |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Sécurité, santé et règlements/législation spécifiques pour la substance et le mélange

Cette FDS est en accord avec les dispositions visées aux directives US, EU et GHS (EU CLP – règlement EC N° 1272/2008). Veuillez consulter les autorités locales ou régionales pour de plus amples informations

| | |
|---|---------------|
| Règlement fédéral U.S. TSCA 8(a) CDR exempt/ exemption partielle : | Non déterminé |
| Inventaire des États-Unis TSCA 8(b) | Non déterminé |
| Loi sur la qualité de l'air, paragraphe 112 : | Non listé |
| (b) Polluants atmosphériques dangereux (PAD) | |
| Loi sur la qualité de l'air, paragraphe 602 Substances de classe I | Non listé |
| Loi sur la qualité de l'air 602 Substances de classe II | Non listé |

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

Liste I DEA Produits chimiques

Produits chimiques précurseurs

Non listés

Liste II DEA Produits chimiques

Produits chimiques essentiels

Non listés

SARA 302/304 :

| Nom | % | EHS | SARA 302 TPQ | | SARA 304 RQ | |
|---|-------|-----|--------------|-----------|-------------|-----------|
| | | | (lbs) | (gallons) | (lbs) | (gallons) |
| ARK™ Fentanyl II Assay, Anticorps/Substrat de réactif 1 | | | | | | |
| Azoture de sodium | 0,09% | oui | 500 | - | 1000 | |
| ARK™ Fentanyl II Assay, Réactif enzymatique 2 | | | | | | |
| Azoture de sodium | 0,09% | oui | 500 | - | 1000 | |

SARA 304RQ : 1000000 lbs/454000kg

SARA 311/312

Classification :

Néant

Composition/informations sur les ingrédients :

Aucun produit mentionné.

Règlements des États

Massachusetts Aucun des composants listé.

New York Aucun des composants listé.

New Jersey Aucun des composants listé.

Pennsylvanie Aucun des composants listé.

Californie Aucun des composants listé.

Inventaire d'Environnement Canada :

Règlements internationaux

| | | |
|--------------------------|--|-------------|
| Listes internationales : | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) : | Indéterminé |
| | Inventaire chinois des substances chimiques (IECSC) : | Indéterminé |
| | Inventaire japonais des substances chimiques : | Indéterminé |
| | Inventaire coréen des substances chimiques : | Indéterminé |
| | Inventaire malaisien des substances chimiques (EHS Register) : | Indéterminé |
| | Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) : | Indéterminé |
| | Inventaire philippin des substances chimiques (PICCS) : | Indéterminé |
| | Inventaire taïwanais des substances chimiques (CSNN) : | Indéterminé |

Armes chimiques

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques :

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques :

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques :

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay**16. AUTRES INFORMATIONS**

Révision #, date d'entrée en vigueur : Voir l'entête du présent document

Explication des abréviations :

ACGIH=American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR/RID=European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous goods by Road/Rail ;
AIHA=American Industrial Hygiene Association
ATE=Acute Toxicity Estimate
BCF=Bioconcentration Factor
CAS=Chemical Abstract Services
CLP=Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DNEL=Derived No Effect Level
EINECS=European Inventory of New and Existing Chemical Substances
EU=European Union
GHS=Global Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IARC=International Agency for Research on Cancer
IATA=International Air Transport Association
IBC=Intermediate Bulk Container
IDLH=Immediately Dangerous to Life or Health
IMDG=International Maritime Dangerous Goods
LOEL=Lowest Observed Effect Level
LOAEL=Lowest Observed Adverse Effect Level
LogPow=logarithm of the octanol/water partition coefficient
MARPOL 73/78=International convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. (Marpol=marine pollution)
NIOSH=National Institute of Occupational Health and Safety
NOEL=No Observed Effect Level
NOAEL=No Observed Adverse Effect Level
NTP=National Toxicology Program
OEL=Occupational Exposure Limit
OSHA=Occupational Safety and Health Administration
PNEC=Predicted No Effect Concentration
SARA=Superfund Amendments and Reauthorization Act
STEL=Short Term Exposure Limit
TDG=Transportation of Dangerous Goods
TSCA=Toxic Substances Control Act
TWA=Time Weighted Average
UN= United Nations
WHMIS=Workplace Hazardous Materials Information System

FDS – ARK™ Fentanyl II Assay

Ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales ne peuvent être tenus responsables de la précision et de l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Aucune déclaration n'est faite, aucune garantie n'est expressément ou implicitement formulée (y compris les garanties de valeur marchande d'adéquation à un usage particulier), en ce qui concerne les matières. Les informations ci-dessus sont présentées de bonne foi et avec la conviction qu'elles sont correctes.

La décision définitive quant à l'adéquation de toute matière relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls existants.